



Le logiciel libre développé dans le cadre de **GéoBretagne®** s'appelle **geOrchestra**. N'hésitez pas à rejoindre la communauté : www.georchestra.org

geOrchestra

Mieux s'armer pour répondre aux obligations réglementaires D'INSPIRE



INSPIRE (<http://inspire.jrc.it>) est une directive européenne du 14 mars 2007.

Elle oblige tout acteur public à mettre à disposition du grand public ses informations liées à des thématiques d'environnement, en respectant des normes d'interopérabilité.

GéoBretagne® est un portail régional ouvert et interconnecté avec le Géoportail. Pour se faire, la plateforme :

- est en conformité avec les normes d'interopérabilité **ISO 19115** et **ISO 19139**
- utilise une architecture de serveurs OGC WMS, WFS
- dispose d'outil de catalogage répondant également aux normes d'interopérabilité.



La plateforme **GéoBretagne®** :

- propose un accès libre aux données pour les partenaires. La participation d'un partenaire se traduit par une mise en partage des données dont il dispose ;
- donne accès à des référentiels à jour, dont l'acquisition est financée par la Préfecture de Région, Région Bretagne et les collectivités de Bretagne (Ex. **SCAN25®**, **BDCARTO®**, **photographie aérienne**) ;
- valorise la production de données métier issues de la mise en réseau des partenaires ;
- organise la diffusion de ses propres données dans la perspective de la directive européenne **INSPIRE**.

GéoBretagne® AUJOURD'HUI... Une démarche et un partenariat primés



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez écrire à :

• fabrice.phung@developpement-durable.gouv.fr

Tél.: 02 99 33 45 56

ou

• lydie.vinsonneau@region-bretagne.fr

Tél.: 02 99 27 14 78



°3

°2,50

°2

°1,50

GéoBretagne®

Le partenariat d'échange de données
pour la connaissance des territoires en Bretagne

- **Comment** mutualiser la connaissance ?
- **Comment** accéder à une information sur un territoire donné et comment être certain qu'elle soit à jour ?
- **Quels sont** mes droits pour la diffuser ?
- **Comment** réaliser des économies d'échelle dans l'acquisition et la création de bases de données ?
- **Comment** travailler «en intelligence» entre acteurs publics sur le territoire breton, avec des données de qualité et partagées ?
- **Comment** répondre au contexte réglementaire de la directive européenne INSPIRE¹ qui oblige les acteurs publics à diffuser les données liées aux thématiques environnementales ?

GéoBretagne®,
la plateforme d'échange de données
pour la connaissance des territoires en
Bretagne, apporte une **réponse innovante**.

1 - Infrastructure d'information spatiale de l'Union européenne.

PRÉSENTATION et ENJEUX

Pour améliorer la connaissance des territoires, la Préfecture de la région Bretagne et la Région Bretagne ont mis en place une démarche partenariale d'échange de données avec les acteurs publics de l'aménagement du territoire : services de l'État, collectivités locales, établissements publics, agences d'urbanisme, groupements d'intérêt public, chambres consulaires, etc.

La mise en place de cette démarche favorise l'interopérabilité et la mutualisation des systèmes d'informations géographiques préconisée au niveau national et européen, avec la directive **INSPIRE**.

La plateforme **GéoBretagne®** contribue à enrichir la capacité d'expertise des partenaires, pour orienter les politiques publiques et favoriser leur évaluation.



L'ORGANISATION

La démarche est inscrite dans le Contrat de Projets État-Région en Bretagne, signé le 12 avril 2007. Son pilotage est assuré par la Préfecture de Région Bretagne et la Région Bretagne. Elle s'organise autour d'une assemblée générale, d'un comité exécutif, d'un comité technique et de pôles métier. L'adhésion au partenariat est subordonnée à la signature d'une **charte** qui précise les conditions d'accès à la plateforme :

- La charte précise les rôles et responsabilités de chacun ;
- La charte porte à la connaissance de tous la description des données mises à disposition par les partenaires ;
- La charte donne un cadre à la coopération entre les participants.

www.geobretagne.fr

les DONNÉES

Les **pôles métier** travaillent à l'organisation et la fédération des données sur des thématiques particulières (urbanisme, cadastre, voirie-adresse, énergie...) en y associant largement tous les partenaires intéressés par la problématique visée.

La plateforme permet aussi l'accès et le téléchargement de certaines données de référence utiles au plus grand nombre.

Les acquisitions mutualisées à l'échelon régional permettent de réaliser des économies d'échelle sur des référentiels partagés et d'avoir accès aux données sources des partenaires.

Les premières acquisitions réalisées sont celles du **SCAN25®** et de **BDCARTO®**, bases de données de référence éditées par l'Institut Géographique National.

Une orthophotographie aérienne et un modèle numérique de terrain (MNT) de précision sont en cours d'acquisition sur les 4 départements bretons. Ce référentiel est libre de droit et d'utilisation.



La plateforme GÉOBRETAGNE®

La plateforme **GéoBretagne®** est accessible par internet au grand public à l'adresse suivante : www.geobretagne.fr

Les partenaires disposent d'un accès différencié qui leur ouvre davantage de fonctionnalités et d'informations.

Le dispositif mis en place propose 4 modules :

- Un **site editorial** qui permet le partage d'actualités, d'annuaires, de comptes rendus de réunion, d'agenda ;
- Un **catalogue** pour connaître les données disponibles et leurs métadonnées. Il offre en outre la possibilité de télécharger les lots de données mis à disposition par les partenaires. Il permet la recherche d'informations à partir d'une liste de mots clés ;
- Un **visualiseur** pour afficher les données, les croiser, effectuer des requêtes et créer des légendes personnalisées ;
- Un **extracteur** pour télécharger les données en spécifiant une zone d'emprise géographique

